

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2023

Délibération n°2023-27

Nombre de délégués en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 23

Date de convocation : 3 novembre 2023

Secrétaire de séance : Mr Alban Bernard Montmerle

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			LAURENT AGNES			X
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC		X	
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			QUINT DAVID		X	
	PALLOT JACQUES		X POUVOIR A MR ALBAN MONTMERLE		CHANTEUX SOLVEIG			X
	PONCIN GEORGES	X			LOTTE BERNARD		X	
	BIGOT AGNES	X			MARMIER NOELLE	X		
	SAJUAN CATHERINE	X			FILET MARIE-CLAUDE	X		
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE		X	
	DUPOIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL		X		AMEIL MARC	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE		X		MARQUOIS MICHEL		X	
	DUBOST MICHEL		X		BODILLARD MARIE-CLAUDE	X		
	GOYON MARIE-ANGELIQUE			X	JAMBON MICHEL			X
	BROCHAND MICHEL		X		BOULANGER PAUL			X
SAUVAGE CLAUDIE		X		ROZIER JOELLE			X	
CHEVALIER BERNARD		X		MAUGE LIONEL			X	
RABUEL CLAUDE		X		LAURENT MICHELE		X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN		X		BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL			X	LUCENET THIERRY			X
	VIOT DOMINIQUE			X	RIBOLLET ROGER			X
	REIGNIER ALAIN		X		VERT JACQUES			X
	CLEYET-MARREL CLAUDE			X	CHAIGNEAU JOELLE			X
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE		X		FONTAN CORINE			X
	BRUNEL PHILIPPE		X		DOUCET-BON BRUNO		X	
	ROBERT MAGALI			X	PERRAUD CAMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE		X		HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD		X		PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN		X		THIVOLLE MARIE-MONIQUE			X
	PEIGNE BENOIT		X POUVOIR A MR FERRE		MONTEIL JULIEN		X	
	LAIDET ANTHONY			X	BEAUDET NATHALIE			X
FERRE PAUL		X		MULLER ERIC			X	

OBJET : DELIBERATION REFACTURATION AUX COMMUNES FRAIS DE TRAJETS BROYAGE A DOMICILE

Le Comité Syndical est invité à approuver la refacturation aux communes des frais de trajets lors des actions de broyages à domicile. L'association Economie Solidarité Partage ne souhaitant plus effectuer, compte-tenu des délais de recouvrement, une facture individuelle par commune.

De ce fait, le Smidom refacturera au Communes le forfait déplacement appliqué par la structure de broyage, d'un montant de 70 €.

Après délibération le Comité Syndical, à l'unanimité

AUTORISE le Président à refacturer les communes des déplacements relatifs aux sessions de broyages à domicile.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le 10 novembre 2023,

Le Président,
PAUL FERRE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de l'Ain le
et publication ou notification le